



MECANISME POUR L'INITIATIVE DE LA RECHERCHE DE LA PAIX LE DEVELOPPEMENT

DECLARATION DU MI-RPD DANS LE BUT DE CONTESTER LE TERRORISME DES SOI-DISANT EX-COMBATTANTS EMIS A L'EGARD DES CITOYENS QUI NE SOUTIENNENT PAS LE TROISIEME MANDAT DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Après que les soi-disant ex-combattants ont averti qu'ils ne toléreront pas ceux qui ne soutiennent pas le troisième mandat du Président de la République, l'organisation MI-RPD qui vient de passer beaucoup de temps à travailler surtout dans le domaine de paix et sécurité déclare ce qui suit aux Burundais, à tous les étrangers résidant au Burundi et à tous ceux qui suivent de près les questions du Burundi, surtout en cette période électorale :

Dans la déclaration délivrée à l'Hôtel Méridien le 31/03/2015, les soi-disant ex-combattants mettent en garde toute personne qui s'opposerait au troisième mandat à la présidence auquel aspire Son Excellence Pierre Nkurunziza.

Comme la plupart des personnes résidant au Burundi ont été perturbées par cette déclaration, nous profitons de cette occasion pour faire part des investigations que nous avons menées et tranquilliser toute personne qui a été bouleversée par les propos tenus par les soi-disant ex-combattants.

Quand nous avons entendu cette déclaration, nous avons directement contacté certains ex-combattants ainsi que certaines des grandes organisations des ex-combattants et même les organisations qui encadrent les ex-combattants, que ce soient les ex-combattants du CNDD-FDD, du Palipehutu FNL, ceux du

Pour plus d'information +25779934903, +257 79960350 ou écrire à :

ong.mirpd@yahoo.fr ou sinkayo_john_cla@yahoo.fr

CNDD de Léonard Nyangoma, FLORINA de Joseph Karumba, les dissidents du FNL, les ex-FAB et beaucoup d'autres.

Notre objectif était de connaître exactement si le plan qui venait d'être annoncé d'intimider les gens était connu. En peu de mots, nous avons réalisé que cette déclaration était un rêve d'un petit groupe qui a l'intention de se faire porte-parole de ceux qui ne l'ont pas mandaté et qui veut inciter les ex-combattants au meurtre ainsi qu'à d'autres formes de violence car toutes ces personnes que nous avons interrogées ne soutiennent pas ce plan. Il y en a même qui ne savent pas comment les ex-combattants ont existé, de quel ministère ils relèvent et comment ils peuvent être employés par le gouvernement en cas de besoin et dans le respect de la loi.

1. Le nombre des ex-combattants dépasse 50.000 et sont répartis dans les différentes catégories que nous allons énumérer ici: ceux qui ont été handicapés physiquement qu'ils soient de l'armée gouvernementale de ce temps ou des dans les groupes armés et leur handicap a été attesté par les médecins habilités, les ex-combattants en provenance des différents groupes armés qui n'ont pas pu intégrer la FDN et la police intégrer la FDN et la police intégrée conformément aux dispositions de la Banque Mondiale qui apporte un soutien considérable, mais ceux-là doivent passer devant l'équipe mixte des militaires burundais et étrangers afin de vérifier s'ils sont réellement des militaires en utilisant les techniques militaires et en attestant, par l'empreinte digitale de tous les cinq doigts comme signe de se désolidariser de tout acte de nature à compromettre la paix et la sécurité durant toute leur vie. A ces groupes s'ajoute les retraités de l'armée et de la police ainsi que ceux qui ont été exclu de l'armée et de la police suite aux gaffes liées au mauvais comportement au travail, toutefois, en passant dans le centre de démobilisation des ex-combattants non renvoyés conformément les dispositions du tribunal devant la loi.

Pour plus d'information +25779934903, +257 79960350 ou écrire à :

ong.mirpd@yahoo.fr ou sinkayo_john_cla@yahoo.fr

2. Tous ceux-là sont sous la coordination de la Direction Générale au sein du ministère de la défense nationale. Jusqu'à nouvel ordre, il n'y a aucun autre organe que ce soit national ou international qui a le droit de suivre les ex-combattants ou de les enrôler dans n'importe quelle activité si ce n'est que le Ministère de la Défense Nationale et des anciens combattants.
3. Rappelons que parmi les ex-combattants se trouvent différentes hautes personnalités de notre pays. A ce point, nous pouvons citer Son Excellence le Président de la République Pierre NKURUNZIZA, Col. Gélase NDABIRABE, Honorable Jérémie NGENDAKUMANA, Honorable Hussein Radjabu, Honorable Manassé NZOBONIMPA, Colonel Jean Bosco NDAYIKENGURUKIYE, Lieutenant Général RWASA Agathon, et beaucoup d'autres illustres personnalités ne figurant pas sur cette liste. Tous ceux-là que nous avons énumérés ci-haut ont fait le serment de ne plus d'enfreindre la paix et la sécurité de quelque manière que ce soit. Ils l'ont scellé de l'empreinte digitale de tous leurs doigts. Si l'on considère le contenu de la déclaration de mise en garde qui vient d'être publiée par les soi-disant ex-combattants, il est difficile d'admettre que ce sont réellement des ex-combattants qui ont prêté ce serment ou s'il s'agit d'un autre groupe qui aurait poursuivi discrètement les activités militaires.
4. Un autre fait surprenant est que cette déclaration n'a pas été publiée par le porte parole de l'armée nationale ou le ministre de la défense nationale et des anciens combattants, mais par une simple organisation sans même demander si les ex-combattants sont du même avis.
5. Encore, du fait que cette déclaration n'a pas été signée par les hautes personnalités ci-haut citées, c'est une preuve que ceux qui l'ont publiée ne savent pas les problèmes que les ex-combattants ont rencontrés pendant ces dix dernières années qui viennent de s'écouler depuis que le pays est dirigé par les organes élus par la population elle-même.
6. Les organisations des ex-combattants que nous avons contactées telles que **ANACOH, RAPACODIBU, CEDAC, AJIEC, AMINA, ADMH**, organisations que nous dirions qu'elles sont fonctionnelles et qui sont

Pour plus d'information +25779934903, +257 79960350 ou écrire à :

ong.mirpd@yahoo.fr ou sinkayo_john_cla@yahoo.fr

connues aussi bien sur le plan national qu'international, aucune d'entre elles n'a été informée et ne connaissent rien à propos de cette déclaration.

7. Une autre chose à mentionner est qu'au cas où il y aurait la nécessité de l'intervention des ex-combattants dans la restauration ou la consolidation de la paix, ils seraient convoqués par l'ordonnance du ministre de la défense et des anciens combattants ; en ce cas, selon les pratiques des autres pays, cela demande que la police soit débordée et ainsi les ex-combattants viendraient pour renforcer l'armée. Normalement, ce genre d'appel du ministre aux ex-combattants a lieu lorsqu'il s'agit d'une agression extérieure ou s'il s'agit d'une catastrophe ou d'autres occasions qui font qu'un pays entre dans les moments exceptionnels initialement déclarés par le président de la République.

Considérant tout ce que nous avons mentionné ci-haut, aucun ex-combattant n'a le droit de mettre en garde la population ou de les intimider en s'appuyant sur quoi que ce soit. Concernant ce qui est dit qu'il y aurait des individus qui vont regagner les rues en vue de contester le troisième mandat du président de la République, cette tâche de contester, mettre en garde et combattre les manifestations illégales relève des compétences du ministère de la sécurité publique.

Notons aussi que, que ce soit dans la constitution nationale ou dans les autres législations du pays, aucun article ne mentionne la tâche spécifiquement conçue aux ex-combattants sauf qu'ils peuvent collaborer avec le reste de la population dans certaines activités relatives à la paix, la sécurité, le développement et d'autres. Une autre chose est que la loi régissant les ex-combattants n'a pas encore été votée par le parlement, il y a de cela une période de dix ans.

En conclusion,

Nous clôturons en remerciant les ex-combattants sur leur souci quotidien de solidarité sans considération de leurs divergences ethniques, leurs anciens

Pour plus d'information +25779934903, +257 79960350 ou écrire à :

ong.mirpd@yahoo.fr ou sinkayo_john_cla@yahoo.fr

groupes combattants et leur demandons de continuer d'être solidaire en évitant n'importe quelle personnalité qui pourrait faire d'eux des objets de manipulation dans la poursuite de leurs intérêts égoïstes. Nous tranquillisons les burundais et les nations qu'aucun ex-combattant va déstabiliser la sécurité car le problème majeure des ex-combattants n'est pas la guerre mais plutôt la pauvreté et d'autres problèmes différents. Celui qui le ferait en répondra lui-même avec celui qui l'aura mandaté.

Nous allons bientôt voir le ministère de la Défense et des anciens combattants, pour demander que les gens qui ont publié cette déclaration soient appelés à demander pardon car ils ont trahi les ex-combattants.

Nous allons bientôt demander au bureau de l'ombudsman d'ouvrir une enquête afin de connaître celui qui aurait poussé ces soi-disant ex-combattants à publier cette déclaration.

Fait à Bujumbura le 6/04/2015

Le Coordinateur National du MI-RPD

SINZINKAYO Jean Claude

Pour plus d'information +25779934903, +257 79960350 ou écrire à :
ong.mirpd@yahoo.fr ou sinkayo_john_cla@yahoo.fr